

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE – ATELIER

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont été établies afin de régler les services de formation atelier fournis par la société, Ecole Française du Bâtiment.

Notre organisme de formation est enregistré sous le numéro en cours d'enregistrement. Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.

## **Article 1 – Description des produits et services Ecole Française du Bâtiment**

Ecole Française du Bâtiment vend les produits et services suivants :

- Services : animation d'atelier en décoration intérieure, coach déco, home staging, coach travaux, et autres formations relatives aux métiers du bâtiment et de la décoration.
- Produits : matériels artistiques, matériels pédagogiques, supports d'édition, objets et matériaux de décoration et du bâtiment.

Cette liste est non limitative.

## **Article 2 – Prestations d'atelier**

Les présentes CGV fixent les conditions générales d'inscription, règlement et annulation des prestations d'atelier. Des modalités particulières peuvent être prévues dans le cadre des contrats ou des conventions de formation qui sont signées. Elles doivent alors être respectées.

## **Article 3 – Inscription aux ateliers**

L'inscription est effective à réception de la demande d'inscription à l'atelier complétée et signée, accompagné du règlement

A réception du contrat de formation complété et signé, accompagné du règlement, l'inscription du stagiaire est prise en compte par Ecole Française du Bâtiment.

Une convocation de l'atelier est envoyée au stagiaire au plus tard 2 jours avant l'atelier.

Les règlements sont établis à l'ordre de Ecole Française du Bâtiment.

## **Article 4 – modalités de règlement**

Le règlement est exigible à la commande, par chèque à l'ordre de l'Ecole Française du Bâtiment, par virement bancaire ou par espèces à l'école, accompagné de la demande d'inscription.

## **Article 5 – Délai de rétractation et annulation**

La commande d'un atelier, une fois payé n'est pas remboursable. Une réservation ne peut être reportée à la demande du client que si cette demande est formulée par e-mail et parvient à l'Ecole Française du Bâtiment au minimum 72 heures avant le début du cours. Le client pourra effectuer une nouvelle réservation dans un délai maximum de 3 mois à partir de la date d'annulation du cours

## **En cas d'annulation de la part de l'Ecole Française du Bâtiment :**

L'Ecole Française du Bâtiment se réserve le droit de reporter les ateliers décrits dans le programme. Le client est alors avisé au plus tard 10 jours avant le début de l'atelier. Dans ce cas, le client peut reporter son inscription sur une autre session, ou demander le remboursement intégral.

Afin d'éviter l'annulation d'un atelier, l'Ecole Française du Bâtiment pourra être amené à remplacer le formateur initialement prévu.

## **Article 6 – Engagement de participation et suivi de l'exécution de l'atelier**

Le stagiaire s'engage à être présent aux dates, lieux et heures prévus

### **Article 7 – Interruption du stage**

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, l'Ecole Française du Bâtiment proposera au stagiaire de participer à un autre atelier ultérieur.

L'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue entraînera la résiliation du contrat à ses frais sans qu'aucun remboursement ne soit opéré.

### **Article 8 – Propriété intellectuelle**

Les cours et les supports de cours fournis lors de la formation par l'Ecole Française du Bâtiment et ses formateurs sont leur propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle et utilisation de ces cours ou supports à titre commercial ou pédagogique est interdite.

### **Article 9 – Utilisation des ressources**

L'Ecole Française du Bâtiment met à disposition de ses clients des ressources : un espace destiné à la formation, des documents imprimés (livres et magazines), des échantillons de matériaux, un accès internet, du matériel de formation (crayons, feutres, ...). Ces ressources doivent être utilisées dans le cadre de la formation et restent l'entière propriété de l'Ecole Française du Bâtiment.

Les documents ou le matériel ne peuvent pas être empruntés, sauf autorisation exceptionnelle expresse de la direction de l'Ecole Française du Bâtiment.

Afin que l'espace de formation et les ressources soient utilisés dans les meilleures conditions, il est demandé à chacun de respecter les règles de bonne conduite : respect des locaux, du mobilier, des matériels et documents, du silence.

De plus, chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux du stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

### **Article 10 – Prix**

Le prix mentionné comprend l'intégralité des dépenses de fonctionnement nécessaire à la réalisation de la prestation de formation. Il ne comprend pas les frais éventuels d'hébergement ou de restauration du stagiaire.

Les prix s'entendent nets (l'Ecole Française du Bâtiment étant assujetti à la TVA). Les taxes applicables sont celles en vigueur au moment du fait générateur, déclenchant tout ou partie du paiement.

### **Article 11 : Assurance**

L'Ecole Française du Bâtiment a souscrit auprès AXA, une assurance responsabilité civile et professionnelle qui couvre notamment les conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à des clients, à des prestataires de service ou à des tiers par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises à l'occasion de son activité de prestataire de services. Cette police d'assurance peut être fournie sur simple demande.

### **Article 12 : Protection de vos données personnelles (C.N.I.L)**

Parmi les informations que nous sommes amenés à vous demander, certaines sont obligatoires car indispensables à la réalisation de nos prestations dans les meilleures conditions, d'autres sont facultatives et collectées dans le but de mieux vous satisfaire en répondant de manière plus personnalisée à vos attentes. Ces données sont collectées par l'Ecole Française du Bâtiment, enregistrées sous format électronique et certaines sont susceptibles d'être transmises à nos prestataires dans le but du traitement de votre commande.

Conformément à l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles.

Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à : Ecole Française du Bâtiment SAS, 14 rue Colonel Guide 06300 NICE, ou en envoyant un e-mail à : [contact@ecolefrancaisedubatiment.fr](mailto:contact@ecolefrancaisedubatiment.fr)

**Article 14 : Loi applicable et tribunal compétent**

L'Ecole Française du Bâtiment est une entreprise de droit français. La loi applicable à nos relations contractuelles avec nos clients est la loi française. En cas de désaccord entre les parties, chacune fera allégeance pour régler le différend à l'amiable. Si le litige persiste, le tribunal compétent sera celui du siège de la société de l'Ecole Française du Bâtiment ou celui du domicile du client, au choix de l'Ecole Française du Bâtiment.

Les présentes conditions de vente s'appliquent jusqu'à la publication de nouvelles conditions générales de vente sur le site de l'Ecole Française du Bâtiment.